



Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

dans le cadre des audiences concernant

Le projet de mine aurifère à ciel ouvert Canadian Malartic (Osisko)

Abitibi-Témiscamingue

15 avril 2009

Présentation

Le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue (RÉPAT) représente plus de 140 organisations communautaires de notre grand territoire. Ces groupes oeuvrent tous, d'une façon ou d'une autre, à la transformation de notre société dans l'optique d'une plus grande justice sociale. Ils travaillent en santé et services sociaux, en défense de droits, en écologie et en solidarité internationale. Le RÉPAT sert les intérêts de tous ses groupes membres et ceux des populations auprès desquelles ils remplissent leur mission. C'est la raison pour laquelle nous pouvons être appelés à intervenir dans des débats liés au développement et à l'avenir de notre région.

Depuis environ un an, le RÉPAT se tient informé, dans la mesure de ses capacités, de ce qui à trait au projet de la compagnie Osisko d'exploiter une mine à ciel ouvert à Malartic. Osisko a reçu des prix du milieu minier pour ses pratiques sociales et en environnement. Elle a aussi mis sur pied un Groupe de consultation de la communauté en collaboration avec la ville de Malartic et des personnes du quartier délocalisé. Malgré cela, des citoyennes et citoyens insatisfaits ont senti le besoin de fonder leur propre comité, le Comité de vigilance de Malartic.

Avec des ressources limitées, le RÉPAT a soutenu le Comité de vigilance de Malartic. Un comité dont les membres font face aux moyens financiers et politiques d'une très grosse entreprise. Il agit dans un climat difficile car le projet de mine à ciel ouvert est commencé. En effet, le déménagement des maisons de tout un quartier et la construction de nouvelles infrastructures ont débuté avant même que les audiences du BAPE n'aient été tenues ! Et c'est sans parler du soutien d'instances telles que la municipalité de Malartic, la Municipalité régionale de comté de la Vallée de l'Or ou la Commission scolaire de l'Or-et-des-bois. C'est ce contexte difficile, où les forces en présence sont très inégales, et le travail fort respectable du Comité de vigilance qui ont amené le RÉPAT à approfondir tout le dossier et à déposer le présent mémoire.

Notre histoire minière

Depuis ses débuts, le développement de notre région s'inscrit dans la logique où les profits comptent davantage que les humains et leur environnement. Ce qui est vrai pour le bois l'est aussi pour les métaux.

La loi des mines fait partie de cette logique. Elle a influencé l'organisation du territoire et permis de lourds dommages à l'environnement. À ce propos, nous ne mentionnerons que la présence de cadmium dans le foie et les reins des grands mammifères... Heureusement, nous dit-on pour nous rassurer, la pollution minière c'est du passé. Dans la loi actuelle, le sous-sol appartient au propriétaire du titre minier (qu'ici on appelle *claim*). C'est comme ça !

C'est la raison qui explique que des territoires fauniques exceptionnels ne sont toujours pas désignés comme aires protégées. On peut aussi, pour cette raison, venir forer dans votre cour sans que vous puissiez l'empêcher. C'est finalement la raison pour laquelle, dans l'animation présentée par la Corporation minière Osisko sur son site Internet, on nous présente la ville en entier comme faisant partie de la propriété minière Canadian Malartic.

On nous promet depuis 2007 le dépôt d'une proposition de renouvellement de la loi des mines par le biais de la stratégie minérale du Québec...

Nous en venons à considérer le terme *région ressource* comme l'expression moderne du mot colonie. Puisque nous concédons aisément qu'une part importante de notre économie soit soumise aux hausses et aux baisses des prix des métaux. Toute une industrie en dépend. Presque toute la population est, de près ou de loin, par son travail ou ses relations, liée à l'industrie minière.

Depuis à peu près soixante-quinze ans, on s'est donc habitué, de gré ou de force, à fonctionner par cycle. Si les gros actionnaires des compagnies minières sont très riches, bien qu'à certains cycles moins qu'à d'autres, ils sont toujours beaucoup plus fortunés que les

citoyens et citoyennes. Par exemple, la dernière période de baisse des prix des métaux a vu nombre de mineurs et leur famille s'exiler de la région. D'autres encore, ont dû aller dans le bois et débroussailler pour gagner leur vie.

Cette situation de dépendance ne nous permet pas de nous développer durablement. Parce que la fiscalité liée à la loi des mines redonne trop peu à l'État en échange du privilège de pouvoir exploiter notre sous-sol. Nous n'avons pas notre part. C'est à peine 12% des profits ou beaucoup moins, mais vraiment beaucoup moins, comme vient de le démontrer le Vérificateur général, qui reviennent à l'État, c'est-à-dire à nous. C'est révoltant, il n'y a pas d'autre mot. Bien sûr, quand l'activité minière roule à fond de train il y a de l'emploi et les salaires sont bons. Seulement, quand le gisement est vidé ou que les prix dégringolent, on ferme la *shop* et la population n'a qu'à s'arranger. Les retombées deviennent alors le chômage, l'endettement et les parcs à déchets miniers. Les gens de Normétal et de Duparquet savent ce que ça veut dire.

Les gens de Malartic aussi savent ce que ça veut dire. La preuve : pour appuyer le projet de mine à ciel ouvert on dit que *ça va sortir la ville du trou*. En suivant ce raisonnement, comment se fait-il qu'une ville qui a déjà eu six mines d'or en activité sur son territoire se retrouve en aussi mauvaise santé économique trente ans plus tard ?

Nous nous sentons donc toujours emprisonnés dans cette logique économique de *région ressource* où le bois qu'on nous vend chez nos détaillants ne vient pas d'ici, où le bœuf que l'on trouve sur nos tablettes à l'épicerie ne vient pas d'ici et où l'or des bagues de mariage ne vient pas non plus d'ici.

Le projet Osisko s'inscrit dans cette logique mais avec un caractère encore plus inquiétant.

Le projet de mine aurifère à ciel ouvert Canadian Malartic

Une partie jouée d'avance ?

Nos observations depuis le début de notre travail avec le Comité de vigilance de Malartic donnent l'impression que le projet est déjà autorisé. Cette réalité nous inquiète beaucoup. Nous avons d'ailleurs manifesté cette inquiétude au premier point de notre demande d'audience, et nous citons :

En tout premier lieu, nous sommes très inquiétés par le fait que l'entreprise Osisko ait débuté le déplacement des 200 résidences et la construction de 5 institutions publiques avant que ledit projet n'ait été examiné par le BAPE et approuvé par l'État québécois. Tout se passe comme si les autorisations nécessaires avaient déjà été accordées! À quoi servent alors les audiences publiques? Est-ce que ce scénario pourrait se répéter à Val d'Or, Cadillac, Rouyn-Noranda ou ailleurs au Québec?¹

La réponse semble être oui. Il est vrai que la population a pu venir poser ses questions. Il est aussi vrai que nous avons l'entière liberté de dire ce que nous pensons du projet. Mais ce sont des questions posées et des avis donnés sur un projet qui est déjà commencé. Dans les faits, actuellement, on procède au déménagement d'un quartier complet et à la construction de nouvelles infrastructures publiques. Au moment où nous vous parlons aucune garantie financière écrite n'a été donnée à la population de Malartic en cas d'arrêt du projet. Cette situation est inadmissible.

Un projet hors du commun

La méthode d'exploitation proposée dans le projet de mine à ciel ouvert Canadian Malartic est nouvelle. Pour l'Abitibi-Témiscamingue, il s'agit d'un changement important dans la manière d'exploiter les gisements de métaux.

¹ Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue, Lettre à Madame Line Beauchamp, Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, *Demande d'audience publique pour le projet de mine à ciel ouvert Canadian Malartic, Rouyn-Noranda, 27 février 2009 page 2*

Ce qu'on appelle *haut tonnage et faible teneur* signifie sortir le roc et le broyer pour extraire chimiquement la poussière d'or. En langage minier, on parle de porphyre dont l'exploitation ne serait possible que par mines à ciel ouvert... Parce que les veines d'or, exploitables de manière conventionnelle, du moins jusqu'au premier 1000 mètres de profondeur, ont été vidées depuis longtemps à Malartic.

Que restera-t-il à la population de Malartic après quinze ans? C'est court quinze ans. Quand une multifonctionnelle passe au travers d'un peuplement d'épinettes, elle laisse un désert sur place. Pourtant, et ça prendra 100 ou 150 ans, si on laisse la nature faire le travail, les épinettes reviendront. Nous serons morts mais les épinettes reviendront. Dans le cas qui nous occupe, l'or ne reviendra pas. Que restera-t-il alors? Une fosse à faire visiter aux touristes? Un immense parc de déchets miniers?

Les dimensions environnementales du projet Canadian Malartic font peur :

- Utilisation de 25 millions de litres d'eau et 11 tonnes de cyanure de sodium pour chaque jour de la durée de vie du projet
- La production de deux fois plus de résidus miniers que l'ensemble des 12 mines d'or du Québec en opération en 2007².

C'est d'une véritable montagne de déchets miniers dont il est question. Une montagne à partir de laquelle on pourrait couvrir de cinquante mètres de *muck* la 117 entre Malartic et Montréal!!! Cette image, évoquée par la *Coalition pour que le Québec ait meilleure mine!*, a fait le tour de la région. Tout ça pour à peu près 9 mètres cube d'or.

² Dernières statistiques disponibles du MRNF <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/mines/publications/publications-rapports.jsp>

Les conséquences sur l'environnement

Parmi les conséquences néfastes prévues sur l'environnement, il y aura utilisation d'une quantité astronomique d'eau et de cyanure comme nous venons d'en parler. Il y aura également les effets de la poussière et des vibrations pour la population durant toute la durée du projet. Mais il y aura aussi cet immense parc à déchets miniers dont l'avenir est plus qu'incertain. En effet, aucune assurance n'a été donnée quant aux risques de drainage acide à moyen et long terme. Les phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, pluies torrentielles, etc), provoqués par le réchauffement de notre planète, pourront entraîner une dégradation nocive du parc à déchets. Le développement durable ne se limite pas à quelques années après la fin d'un projet. À notre avis, un parc à déchets miniers devrait être sans danger pour l'éternité.

Pourquoi ne pas exploiter les mines en profondeur

Lorsque le prix des métaux s'est mis à grimper, il y a deux ans, l'industrie a encouragé les jeunes à se former comme mineur. On craignait alors de manquer de main d'oeuvre à court terme. Les prix de certains métaux baissent, les diplômés sortent de l'école et on leur parle de mine à ciel ouvert...

L'Abitibi-Témiscamingue est déjà un centre d'excellence pour le développement de mines souterraines à grande profondeur. Pourquoi alors adopter des méthodes moins durables ? Il nous semble que l'exploitation de mines souterraines produit moins de déchets tout en permettant à l'industrie de se développer et de générer des emplois.

Les enjeux régionaux liés au projet : une mine à ciel ouvert qui ouvre le ciel à d'autres...

Si on doit tenir compte des aspects sociaux, environnementaux et économiques lorsqu'on parle de développement durable nous croyons qu'il faut aussi considérer les conséquences d'une nouvelle façon de *miner* de manière plus large.

Le mandat présent du BAPE est malheureusement exclusif au projet Canadian Malartic. Ainsi, si la minière veut creuser une autre fosse dans la partie nord de Malartic, il s'agira d'un autre projet. Cela demandera d'autres audiences à moins que la ministre ne décide du contraire par décret... Si le projet de mine à ciel ouvert est autorisé, comme il le semble pratiquement, d'autres risquent de voir le jour. Ils feront l'objet d'audiences publiques mais rien ne sera considéré dans la totalité. Nous souhaitons vous dire ici que l'Abitibi-Témiscamingue est une région ressource pour l'État québécois mais presque un pays dans l'esprit de sa population. La vision d'ensemble, pour nous, est importante.

Il est maintenant clair que le projet Canadian Malartic d'Osisko n'est que le premier du genre en Abitibi-Témiscamingue. Les nouvelles minières vont vite dans notre région et on sait qu'au moins trois autres mines à ciel ouvert sont envisagées : Dumont de Royal-Nickel près de Launay, Johanna de Mines Aurizons près de Rouyn-Noranda et Galloway de Vantex toujours dans le secteur de Rouyn-Noranda.

C'est dire que si Osisko voit son projet autorisé, le BAPE aura *décapé* le terrain pour d'autres projets du même genre, tous aussi gigantesques. Est-ce que l'actuelle commission peut tenir compte des impacts de sa décision ou va-t-elle s'en tenir à son mandat ?

Ce qui s'apprête à se faire dans notre région, par tous ces projets de mines à ciel ouvert, pourrait changer sa face à tout jamais, laisser d'immenses parcs à déchets miniers, pas de perspectives d'avenir et encore moins de redevances. Pour le RÉPAT, le projet d'Osisko ne doit pas être autorisé avant qu'un débat régional se tienne sur toute la question de l'exploitation de mines à ciel ouvert de cette envergure. Si nous avons la capacité d'empêcher

l'exploitation d'une gravière pour protéger un esker, nous avons le devoir de tenir un pareil débat.

Nous nous permettons ici de citer une sommité dans le domaine minier québécois, il s'agit de l'ingénieur Jean-Pierre Thomassin, directeur général de l'Association de l'exploration minière du Québec (AEMQ). Dans un article de Philippe Mercure, à la page 1 du *Cahier affaires* de La Presse du samedi 11 août 2007, M. Thomassin s'exprime ainsi :

« La question, c'est de savoir si les citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue sont prêts à avoir une série de trous sur le long de la 117... On a toujours été favorables aux mines souterraines parce que ça ne paraît pas trop. Là, on parle d'une autre histoire. Et c'est un grand débat qui va devoir se faire ici, en Abitibi. »

La question est très grave pour le RÉPAT. Nous sommes en complet accord avec le directeur de l'AEMQ mais constatons que ce débat n'a toujours pas eu lieu et que le BAPE tient des audiences sur un projet qui a déjà débuté.

Recommandations

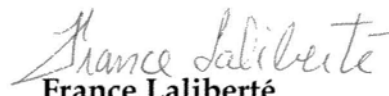
Au tout début de la présente audience, dans la soirée du 11 mars dernier, Mme Renée Loiselle, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs donnait la définition suivante du développement durable, définition inscrite dans la Loi sur le développement durable du Québec :

Le développement durable s'entend de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement.

Compte tenu de tout ce que nous venons d'évoquer et de la définition de développement durable telle qu'entendue par la loi, le Regroupement d'éducation populaire de l'Abitibi-Témiscamingue demande au BAPE :

- De ne pas recommander la réalisation du projet de mine à ciel ouvert Canadian Malartic sans qu'un large et profond débat n'ait été tenu sur toute la question en Abitibi-Témiscamingue;
- D'inviter les promoteurs à envisager l'exploitation d'une mine en profondeur ;
- De presser le gouvernement du Québec de rendre publique sa *Stratégie minérale* afin qu'un débat public sur les enjeux liés à l'industrie minière puisse se tenir au Québec.


Pierrette Trottier
Présidente


France Laliberté
Secrétaire-trésorière